Zeitschrift: Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg

Herausgeber: Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles

Band: 36 (1940-1942)

Rubrik: Rapport de la Commission des Sites et Monuments naturels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport de la Commission des Sites et Monuments naturels pour 1940.

---

1. Zoologie.

La commission a été sollicitée de faire une demande pour protéger l'*escargot* au moment de sa reproduction. Donnant suite à cette requête nous avons demandé au Département de Police de défendre l'achat de l'escargot aux revendeurs avant le 31 juillet de chaque année pour permettre à ce mollusque de se reproduire normalement.

Un *Grand-duc* a été trouvé électrocuté aux environs de Fribourg cet hiver, ce qui prouve sa présence sur notre plateau. Il y est constamment menacé par nos lignes à haute tension. Un autre exemplaire a subi le même sort en Gruyère, il y a quelques années.

Par les soins de la Société de développement de Fribourg, un second couple de *cygnes* a été introduit sur le lac de Pérolles. Le mâle du premier couple ne s'accordant pas avec le nouveau venu a dû être abattu.

L'*arrêté de chasse* n'a guère changé depuis l'année passée. Notre commission doit faire les mêmes réserves qu'en 1939 et va entreprendre des démarches énergiques avant l'édition du prochain arrêté pour faire valoir le point de vue de la protection des oiseaux.

2. Botanique.

La Ligue a étudié l'édition d'une *affiche* pour la protection des plantes en général avec quelques figures en couleur de plantes protégées. Notre commission s'est déclarée d'accord avec cette

affiche en éliminant le rhododendron qui est trop abondant chez nous pour figurer parmi les plantes protégées.

Au marché de Fribourg on a vu vendre des nénuphars provenant du lac de Neuchâtel et des lys martagon provenant, soit-disant, d'un jardin de la Singine. La vente des *Edelweiss* cultivés ne peut être qu'appuyée par la commission. Par contre cette année a été très mauvaise pour notre flore alpestre. Tant de la région du Lac Noir que de la Gruyère, des plaintes nous sont parvenues au sujet du pillage en masse d'Edelweiss et de lys martagon par les militaires stationnés dans ces régions et se promenant pendant leur congé du dimanche dans nos alpes. Ceci est un abus à réprimer par les organes compétents de l'armée même. Une démarche de la Ligue a été contrecarrée par la seconde mobilisation, au mois de mai, et n'a eu aucun effet. L'année prochaine on s'y prendra plus tôt.

En attendant la publication de l'Album des plantes protégées dans notre canton, que nous pouvons difficilement réaliser en cette époque de guerre, le comité s'efforce de réunir une collection de diapositifs de ces plantes pour servir à des conférences avec projections dans nos écoles et dans les sociétés. Des commandes ont été passées à des spécialistes de photographies en couleur, lesquelles donnent de loin les meilleures reproductions de plantes, sinon une image parfaite sur l'écran de la plante vivante. Muni d'une collection pareille on pourra enfin combattre avec un certain succès la mentalité actuelle de la population concernant notre flore alpine et les beautés de la nature en général.

Mérites de M. le Dr Pittet.

Il convient de dire un mot des mérites que s'est acquis le Dr Léon Pittet dans le domaine de la protection de la nature. En 1913, il a loué l'*Etang du Jura* près de Fribourg pour protéger les oiseaux aquatiques qui y passaient ou qui y séjournaient un certain temps, de même que les poissons de l'étang. En 1932, il loua en plus le ruisseau à 500 m. en dessus et en dessous de l'étang pour protéger les grenouilles menacées par des gens de la campagne qui voulaient en faire de l'argent. Le canton a fait ensuite une *réserve cantonale de chasse* avec un rayon de 500 m autour de l'étang pour donner suite à la bonne idée de protéger cet étang et les ani-

maux y contenus. Le succès au point de vue oiseaux fut plutôt maigre, ce qui est en rapport avec l'écoulement des égoûts des maisons voisines dans l'étang après passage dans un dépotoir.

La *Commission de l'Etang du Jura*, dans laquelle notre commission est représentée a proposé cette année dans une séance, afin de rendre l'étang plus propre et plus appétissant pour la faune aquatique, de procéder d'abord à un nettoyage à fond de cet étang, en sortant la vase qui constitue plutôt un fumier utile à la culture des champs. Ensuite on a permis la coupe des roseaux sur trois côtés en laissant une bordure de 2 m. de roseaux sur le côté opposé à la route, ceci pour faciliter le patinage qui ne peut se faire à travers des roseaux dispersés irrégulièrement dans l'étang. La proximité de la route cantonale et de la ville empêche quand même les oiseaux de passage de rester tout l'été à l'étang et d'y nicher ! Il est évident qu'on ne laisse toucher, ni aux arbres qui entourent l'étang, ni aux buissons qui le bordent, pour ne rien changer au site charmant que constitue cet étang pour les promeneurs de Fribourg. Par contre, l'hygiène publique ne peut que gagner à ce que les égoûts des maisons voisines ne se déversent plus dans l'étang, mais directement dans le canal collecteur de la ville et ainsi les oiseaux et les poissons reviendront plus facilement dans une eau plus pure !